

S'adapter au changement climatique : le défi des forestiers

Les effets du changement climatique s'observent déjà dans nos régions (Forêt domaniale de Vierzon - Cher)

Le changement climatique est déjà visible dans nos bois. Qu'en sera-t-il demain ? Les forestiers se mobilisent et se préparent.

Les 29 et 30 janvier, 330 propriétaires élus, ingénieurs et techniciens des CRPF et du CNPF⁽¹⁾ se sont réunis à Tours pour répondre aux questions des forestiers face au changement climatique. Loin d'être imaginaires, les modifications doivent être intégrées dès maintenant dans la conduite des parcelles.

Une réalité dans nos forêts

- La température moyenne annuelle a gagné 1 °C en 20 ans ; ça semble peu mais à l'échelle des temps c'est une augmentation rapide sans précédent,
- Les espèces s'installent progressivement plus au nord : houx, chenille processionnaire...
- Les végétaux débourrent et fleurissent plus tôt en saison,
- Des dépérissements épars sont

observés depuis plusieurs années (Touraine, Berry...) même si le climat est rarement seul responsable : Chênes pédonculés trop serrés sur des sols peu adaptés avec sécheresses estivales répétées...

Une évolution encore incertaine

L'ampleur du changement, sa vitesse et la forme qu'il prendra selon les régions pour les décennies à venir restent incertaines. Le GIEC⁽²⁾ et Météo France étudient les phénomènes passés, les évolutions récentes et tous les paramètres interagissant sur le climat ; ils actualisent régulièrement leurs prévisions que la recherche forestière (INRA) utilise pour estimer les impacts possibles sur la forêt.

L'adaptation naturelle des espèces à ces changements rapides paraît de plus en plus improbable. Le forestier doit donc apprendre à raisonner en termes de **risque** et **anticiper** dès maintenant.

Alors que faire ?

Le propriétaire est contraint d'**agir dès aujourd'hui avec prudence** ; pas de recette miracle mais une démarche logique et pragmatique à partir des diagnostics climatiques et des peuplements en place. Deux mesures de bon sens s'imposent d'ores et déjà :

- choisir des espèces objectives connues, bien adaptées au sol et à des climats plus secs en période de végétation⁽³⁾,

- éclaircir régulièrement les parcelles pour limiter la concurrence entre arbres.

Le colloque a permis aussi de dégager plusieurs priorités pour les CRPF :

- **surveillance** des forêts avec le Département Santé des Forêts et partage d'expertises,
- intégration de nouvelles connaissances et élaboration de **nouveaux outils de diagnostic** sol/climat/peuplement adapté à chaque cas (étude prévue en région Centre),
- **expérimentation** de nouvelles techniques, espèces...
- **coordination** renforcée avec la Recherche-Développement pour optimiser moyens et résultats.

Mais Henri Plauche-Gillon, président du CNPF⁽¹⁾, a rappelé la nécessité d'une politique publique d'accompagnement de ces changements pour donner le cap et des moyens à la hauteur du défi.

Christine POMPOGNAC
Ingénieur au CRPF

1. CNPF : Centre National de la Propriété Forestière : il rassemble l'ensemble des CRPF (Centres Régionaux de la Propriété Forestière) de France et son institut technique l'IDF (Institut pour le Développement Forestier).

2. GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

3. voir Guide d'utilisation des essences (élaboré par le CRPF pour la région Centre, applicable en Ile-de-France) - Prix : 15 € (frais de port inclus) - contact : CRPF au 02 38 53 07 91 ou www.crfp/ffc



Henri Plauche-Gillon, président du CNPF, a salué le sérieux et la motivation des agents de CRPF